COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 place des promenades 79600 AIRVAULT

Déc n°2026-012

Décision

Attribution du marché d'Aménagement de la ZAE du Grand tillais à St Loup Lamairé

- Vu la délibération n°D2026-016a en date du 28 avril 2026 déléguant des compétences au Président
- Vu le rapport d'analyse des offres du 17 juillet 2026

Le Président décide :

Article -1.
D'attribuer les lots du marché d'aménagement de la ZAE du Grand Tillais conformément au classement de l'analyse des offres. Le marché a été publié sur la plateforme www.marchés-sécurisés.fr entre le 10 juin et le 6 juillet 2026

L'attribution est donc la suivante :

- Lot 1 Terrassement - Assainissement EP – Voirie—Signalisation à l'entreprise COLAS basée à Airvault pour un montant de 323 179, 00 € HT
- Lot 2 Adduction d'Eau potable à l'entreprise SAS TTPI basée à Frontenay Rohan Rohan pour un montant de 29 163,50 € HT
- Lot 3 télécom- Electricité – Eclairage à l'entreprise GEF TP basée à Chatillon sur Thouet pour un montant de 20662,00 € HT

Article -2.
De signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Article -3.
D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

A Airvault, le 20 juillet 2026
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20260721-1-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 21-07-2026

Publication le : 22-07-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48